

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 8 octobre 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 17 octobre 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA.

Absents excusés : Nathalie GEIGER, Christian HUBER, Ludovic STIEBER.

Procuration : Nathalie GEIGER pour Thomas MOLINA

Délibération n° 2014/61

Objet : Délibération modificative n° 2 – budget principal

Vu la délibération n° 2014/07 du 21 février 2014 adoptant le budget primitif principal de l'exercice 2014 ;

Considérant qu'une erreur a été faite sur le montant dû au titre des remboursements du capital des emprunts ; qu'il va manquer onze centimes pour le paiement de ce dernier versement trimestriel ;

Le maire propose la modification suivante :

Virements de crédits aux comptes de **dépenses d'investissement** suivants :

Crédit à ouvrir	Article 1641 Emprunts et dettes assimilées	+ 1 €
Crédit à réduire	Article 2183 Matériel informatique	- 1 €

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

MODIFIE le budget conformément aux propositions du maire, le budget restant inchangé et équilibré à la section d'investissement avec un montant de 269 991 € et à la section de fonctionnement avec un montant de 247 830 €.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 17 octobre 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 20 octobre 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 8 octobre 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 17 octobre 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA.

Absents excusés : Nathalie GEIGER, Christian HUBER, Ludovic STIEBER.

Procuration : Nathalie GEIGER pour Thomas MOLINA

Délibération n° 2014/62

Objet : Délibération modificative n° 3 – budget annexe

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/13 du 21 février 2014 adoptant le budget annexe de l'exercice 2014 ;

Considérant qu'une erreur a été faite sur le montant dû au titre des remboursements du capital des emprunts ; qu'il va manquer deux cent cinquante euros pour le paiement de ce dernier versement trimestriel ;

Le maire propose la modification suivante :

Virements de crédits aux comptes de **dépenses d'investissement** suivants :

Crédit à ouvrir	Article 1641 Emprunts et dettes assimilées	+ 250 €
Crédit à réduire	Article 020 Dépenses imprévues	- 250 €

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

MODIFIE le budget conformément aux propositions du maire, le budget restant inchangé et équilibré à la section d'investissement avec un montant de 694 308 € et à la section de fonctionnement avec un montant de 40 439 €.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 17 octobre 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 20 octobre 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 8 octobre 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 17 octobre 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA.

Absents excusés : Nathalie GEIGER, Christian HUBER, Ludovic STIEBER.

Procuration : Nathalie GEIGER pour Thomas MOLINA

Délibération n° 2014/63

Objet : Demande de subvention de l'Ecole de Wintzenheim-Kochersberg

Vu la demande de subvention de l'école de Wintzenheim-Kochersberg réceptionnée en mairie le 15 septembre 2014 pour emmener les élèves des classes de CE1 et CE2 à une classe de cirque à Graine de cirque à STRASBOURG (Bas-Rhin) du 3 au 7 novembre 2014, soit cinq jours ;

Considérant que l'école de Wintzenheim-Kochersberg demande à la commune de participer à hauteur de 7 € par jour et par enfant ; que neuf enfants devant aller à cette classe de cirque habitent le village, il est demandé à la commune de participer à hauteur de $7 \times 5 \times 9 = 315$ € ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à une abstention et huit voix pour :

DECIDE d'accorder une subvention à l'école de Wintzenheim-Kochersberg d'un montant de 315 €, montant qui sera versé avant la classe de cirque.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 17 octobre 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 20 octobre 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 8 octobre 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 17 octobre 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA.

Absents excusés : Nathalie GEIGER, Christian HUBER, Ludovic STIEBER.

Procuration : Nathalie GEIGER pour Thomas MOLINA

Délibération n° 2014/64

Objet : Signature de promesse de vente – zone Hinter den Gaerten

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/32 du 4 avril 2014 relative à l'authentification et la signature des actes administratifs relatifs à des droits réels immobiliers ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE de signer la promesse de vente avec Monsieur Olivier STHAL domicilié 2 rue du Moulin à STUTZHEIM-OFFENHEIM (Bas-Rhin) et Madame Virginie, Caroline SPEHNER domiciliée 27A rue Cerf Berr à STRASBOURG (Bas-Rhin) concernant la parcelle au numéro provisoire 13/177 section 2, d'une superficie de quatre ares et soixante centiares (4,60 a) pour un montant HT de 63 250 € et de 75 900 € TTC ; un acompte de 18 95 € HT (22 700 € TTC) devra être versé dans le délai fixé dans l'avis des sommes à payer qui sera envoyé par la trésorerie générale trois semaines suivant la signature de l'acte et après transmission de celui-ci au Livre Foncier de Wintzenheim-Kochersberg.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 17 octobre 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 20 octobre 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 8 octobre 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 17 octobre 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA.

Absents excusés : Nathalie GEIGER, Christian HUBER, Ludovic STIEBER.

Procuration : Nathalie GEIGER pour Thomas MOLINA

Délibération n° 2014/65

Objet : Ventes de terrains par la commune – zone Hinter den Gaerten

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/32 du 4 avril 2014 relative à l'authentification et la signature des actes administratifs relatifs à des droits réels immobiliers ;

Vu les délibérations du conseil municipal n° 2014/37 du 25 avril 2014, n° 2014/57 du 10 septembre 2014, permettant la signature de promesses de vente, et notamment pour les lots 16, 1 et 8 ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE de vendre en la forme authentique prévue par la délibération du conseil municipal n° 2014/32 en date du 4 avril 2014 susmentionnée les parcelles au numéro provisoire suivantes :

- Section 2 n° 17/177 (annexe 1 de la présente délibération) d'une superficie de trois ares soixante cinq centiares (3,65 a) pour un montant HT de 69 958,33 € et 83 950 € TTC, section 17 n° 4/14 (annexe 2 de la présente délibération) d'une superficie de quatre vingt sept centiares (0,87 a) pour un montant HT de 3625 € et 4350 € TTC à Monsieur Jonathan BUDA et Madame Sophie WASILEWSKI épouse BUDA domiciliés au 1A rue de la Croix à LIPSHEIM ;
- Section 2 n° 1/177 (annexe 1 de la présente délibération) d'une superficie de cinq ares et six centiares (5,06 a) pour un montant HT de 48 491,67 € HT € et de 58 160 € TTC à Monsieur Jacqui BOEHLER et Madame Virginie SIMON épouse BOEHLER domiciliés au 3, Impasse de la Prairie à STILL (Bas-Rhin) ;
- Section 2 n° 8/177 (annexe 1 de la présente délibération) pour quatre ares et quatre vingt seize centiares (4,96 a) pour un montant HT de 47 533,33 € et de 57 040 € TTC à Monsieur

Sébastien BOELHER domicilié au 21 rue du Général de Gaulle à WASSELONNE (Bas-Rhin).

DECIDE de signer cette promesse de vente en la forme authentique prévue par la délibération du conseil municipal n° 2014/32 en date du 4 avril 2014 susmentionnée.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 17 octobre 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 20 octobre 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 8 octobre 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 17 octobre 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA.

Absents excusés : Nathalie GEIGER, Christian HUBER, Ludovic STIEBER.

Procuration : Nathalie GEIGER pour Thomas MOLINA

Délibération n° 2014/66

Objet : Bail de chasse communale pour la période 2015-2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 ;

Vu le procès-verbal affectant le produit de la location de la chasse à la commune suite à la consultation des propriétaires fonciers (voir annexe) ;

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse en date du 13 octobre 2014 ;

Vu le dossier du candidat unique réceptionné en mairie ;

Considérant que le bail en cours expire le 1^{er} février 2015 ; qu'un nouveau bail doit donc être conclu pour la période 2015-2024 ;

Considérant que la commission consultative communale de chasse a donné un avis favorable à la délimitation du lot unique, au mode de location et à l'unique candidat déclaré pour futur bail en donnant un avis favorable à l'agrément des associés ;

Considérant que le bailleur sortant à savoir l'Association de Chasse du Kochersberg a fait savoir qu'elle souhaitait bénéficier de son droit de priorité le 22 juillet 2014 ; qu'une convention de gré à gré peut donc être signée ;

Le conseil municipal, entendu les explications, et après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE de fixer à 170 hectares la contenance du lot unique de chasse (voir annexe), dont 5 hectares de bois, taillis et haies ;

DECIDE de mettre le lot de chasse en location par convention de gré à gré pour un montant annuel de 2 200 €, payable en deux fois (1^{er} versement en avril et 2nd versement en septembre de l'année) ;

AGREE la candidature l'Association de Chasse du Kochersberg, domiciliée 5 rue de l'Ecole à ZEHNACKER (Bas-Rhin) ainsi que tous les membres en faisant partie à savoir :

- Monsieur Serge DESMETTRE domicilié à STRASBOURG (France) ;
- Monsieur Peter GÄFGEN domicilié à ENDINGEN a K. (Allemagne) ;
- Madame Corina HEMMERLE domiciliée à KRONBERG (Allemagne) ;
- Monsieur Christophe HEMMERLE domicilié à KRONBERG (Allemagne) ;

AUTORISE le maire à signer la convention de gré à gré avec l'Association de Chasse du Kochersberg.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 17 octobre 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 20 octobre 2014.

Le Maire
Alain NORTH